NAO 2012

La troisième réunion consacrée aux NAO 2012 s'est tenue ce vendredi 10 février. Les avancées obtenues restent toujours insuffisantes :

1. Augmentation Générale sous conditions :

En contrepartie d'un surcroit de flexibilité sur la nouvelle ligne des WHEX (2013) ainsi que des TTX (août 2012) sur une période de12 mois (10 fois un jour d'aléas contre 3 fois 3 jours aujourd'hui) la Direction s'engage sur une AG à **1.5%** et la transformation de 40 CDD en CDI.

L'autre condition est le passage du contingent d'heures supplémentaires de 220 heures à 280.

Sans cela, l'AG resterait à 1.3%

2. Augmentation de mérite

Inchangée : **1.3%** de la masse salariale.

3. Salaire minimum :

Le salaire minimum passera à 1515€ après application de l'AG. L'augmentation de mérite viendra ensuite s'ajouter à ce montant.

4. Promotion :

0.5% de la masse salariale : inchangée

5 Chèque emploi service :

La mesure prise lors des NAO 2011 sera reconduite pour 2012 : inchangée.

6. <u>Grille des salaires :</u>

Les maximas de la grille seront relevés de 6 points avec un passage de 144% à **150%** et un point médian à 125% : inchangée

7. <u>Congé de fin de carrière :</u>

Ce point sera abordé lors des prochaines négociations sur la pénibilité.

8. <u>STIP :</u>

Intégration de la prime d'ancienneté : la Direction divague complètement sur le sujet. Elle veut obtenir une contrepartie en termes de flexibilité; c'est une position absurde. L'absence d'intégration de la prime d'ancienneté dans le calcul du STIP relève d'une anomalie. Chacun comprendra aisément que la correction d'une anomalie ne peut en aucun cas devenir un élément de négociation.
C'est une question de bon sens et d'honnêteté ni plus ni moins.

9. <u>Congés pour événements familiaux</u> :

Alignement sur le régime des cadres comme suit :

a. **<u>décès du conjoint</u>** : passage de 2 à 3 jours de congés

b. **<u>mariage du salarié</u>** : passage de 4 à 5 jours de congés

10. <u>Embauches :</u>

Comme évoqué plus haut, nos dirigeants seraient prêts à transformer 40 CDD en CDI en contrepartie de plus de flexibilité. FO juge ce nombre ridiculement bas. Le taux de précarité dans l'entreprise est anormalement élevé près de 20 %. La Direction doit comprendre que les CDD et intérimaires ont besoin de perspectives professionnelles stables. Les volumes de commandes sont bons et justifient à eux seuls une transformation massive de CDD en CDI. La précarisation des emplois à CFSA est socialement inacceptable et économiquement injustifiée. Il serait grand temps que nos décideurs en prennent conscience.

Prochaine réunion : vendredi 2 mars 2012.

Le 12.02.2012.